

MAIRIE DE MOUTIERS  
**PROCES VERBAL**

**RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf septembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers.

Date de la convocation : le jeudi 4 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

**Etaient présents** : M. COLAS Yves, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CORBIÈRE Sébastien, M. FOLIARD Cédric, Mme FROMENTIN Cécile, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme OLIVRY Kélig, Mme CORNÉE Anne-Sophie

**Absents** :

**Excusés** :

Mme LEMAILE Magali donne pourvoir à M. PRIOUR Nicolas

M. ALIX Didier donne pourvoir à M. COLAS Yves

M. DURAND Cédric donne pourvoir à M. M. CORBIÈRE Sébastien

M. DOUCIN David donne pourvoir à M. FOLIARD Cédric

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse donne pourvoir à Mme CHEVRIER Maryvonne

M. ROBIDEL Johan

**Secrétaire** : Mme CHEDEMAIL Mathilde

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Du 22 JUILLET 2025

**I – MATERIEL** : Vente balayeuse

**II – TRAVAUX MAIRIE** : changement porte d'entrée de la mairie

**III – SALLE DES SPORTS** : traçage au sol

**IV – EGLISE** : changement carte et moteur de la cloche 1

**V – BULLETIN MUNICIPAL 2025** : devis

**VI – FINANCES** : DM n°1 au budget primitif

**VII – PERSONNEL** : assurance « PREVOYANCE » - révision

**Objet n°1 – MATÉRIEL : vente balayeuse**

La mission de balayage de la voirie étant confiée à l'entreprise LPS, Monsieur Le Maire propose de mettre en vente la balayeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à vendre la balayeuse

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

**Objet n°2 – TRAVAUX MAIRIE : changement porte d'entrée de la mairie**

Monsieur Le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle du Conseil Municipal et de l'entrée de la mairie. Monsieur Le Maire présente le devis de la porte d'entrée de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise CORNÉE au prix de 10 124 € HT,  
soit 12 148.80 € TTC

### Objet n°3 – SALLE DES SPORTS : tracage au sol

Monsieur Le Maire propose deux devis relatifs au traçage au sol des 4 terrains de badminton, à la salle des sports :

Entreprise BRO5 : 1 320 € HT

Entreprise COLISEE : 1 425 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise BRO5 au prix de 1 320 € HT

### Objet n°4 – EGLISE : changement carte et moteur de la cloche 1

Monsieur Le Maire rappelle la panne de la cloche n°1 qui empêche la sonnerie du « glas » lors des décès, causée par la défaillance de la carte électronique.

Cependant, le moteur datant de 1990, encore en service, risquerait de griller une nouvelle carte s'il n'est pas lui-même changé. Dans ce cas, la carte ne serait pas garantie.

L'entreprise BODET, en charge de la maintenance de l'église propose 2 devis :

Remplacement de la carte et du moteur : 2 189.90 € HT

Remplacement de la carte seule : 1 323.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**REFUSE** les différents devis de l'entreprise BODET

### Objet n°5 — BULLETIN MUNICIPAL : devis

Monsieur Le Maire rappelle que le bulletin municipal sera réalisé puis distribué fin décembre 2025 et propose de renouveler notre partenariat avec l'entreprise ARZEINE de la Guerche de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise ARZEINE au prix de 2 365 € HT pour la réalisation du bulletin en 36 pages couleur comprenant les cartons d'invitation aux vœux du Maire.

### Objet n°6 — FINANCES : décision modificative n°1 au budget primitif

Dans le cadre de la cession gratuite de chemin, des consorts Georgeault à la commune, Monsieur Le Maire rappelle que des opérations doivent être enregistrées pour comptabiliser la valeur vénale du bien, estimée à 1 000 €.

#### Opérations d'ordre budgétaire

D ou R	Chapitres	Comptes	Désignation	Crédits ouverts avant DM	DM	Crédits ouverts après DM
D	41	2111	Terrains nus	0 €	1 000 €	1 000 €
R	41	1328	Autres subvent° d'invest. rattachées aux actifs non amortis	0 €	1 000 €	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** cette présente décision modificative n°1 au budget primitif

## **Objet n°7 — PERSONNEL : assurance « PREVOYANCE » - révision**

Cette délibération révise celle du 07/11/2023.

Monsieur Le Maire rappelle que le statut d'agent territorial ne protège pas les revenus dans la durée, en cas d'arrêt de travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités doivent proposer obligatoirement une assurance et une participation mensuelle de 7 € brut minimum et mensuel, par agent en cas d'adhésion.

A Moutiers, une convention de participation pour le risque « prévoyance » a été conclue, entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de réviser la participation financière communale, jusqu'à présent versée à hauteur de 10 € brut mensuel par agent, au prorata du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCORDE** une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « prévoyance »,

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant **précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés**,

**PRECISE** que la participation communale n'excédera pas le montant de l'adhésion

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

## **Questions diverses**

### **Animations :**

- Classes 5 Availles/La Selle/Moutiers : le samedi midi 4 octobre à la salle d'Availles.
- Repas CCAS : le dimanche midi 19 octobre 2025 à Availles-sur-Seiche
- Téléthon randonneurs et cyclistes à Moutiers : WE du 18 et 19 octobre 2025, de midi à midi
- Atelier citoyen : samedi matin 15 novembre 2025
- Représentations théâtrales 2025 :

Les samedis et dimanches soir 22-23 novembre, 29-30 novembre, 6-7 décembre, 13-14 décembre et le vendredi soir 12 décembre

### **Divers :**

- Elections municipales 2026 : 15 et 22 mars 2026
- Dispositif « argent de poche » : missions très bien passées et jeunes satisfaits de cette expérience
- Bulletin municipal : 1<sup>ère</sup> réunion le jeudi 11 septembre à 20h
- DIA 8 rue Victor Vasarely : renonciation au droit de préemption
- DIA 9 rue Victor Vasarely : renonciation au droit de préemption
- Lotissement « Les Vallées » : promesse d'achat sur le lot n°1

**Travaux :**

- Lotissement « Les Hautes Vallées » : étude hydraulique réalisée fin septembre par l'entreprise DMEAU

**Levée de la séance :** 21h50

**Prochain CM :** le mardi 7 octobre à 20h30

M. COLAS Yves  
Maire,

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse  
Excusée

M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne

M. CORBIÈRE Sébastien

M. DOUCIN David  
Excusé

M. FOLIARD Cédric

M. ALIX Didier  
Excusé

Mme FROMENTIN Cécile

M. ROBIDEL Johan  
Excusé

Mme LEMAILE Magali  
Excusée

M. DURAND Cédric  
Excusé

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Mme OLIVRY Kélig

Mme CORNÉE Anne-Sophie